

Questions orales

M. Diefenbaker: Dans quelle affaire avait-on recommandé la clémence? Comme le ministre n'a été mêlé qu'à une seule affaire de ce genre, il s'en souviendra certainement.

M. Allmand: J'ai dit qu'on avait recommandé la clémence dans cette affaire. Si j'ai bien compris la question du très honorable député, il veut savoir quels sont les critères utilisés dans les affaires où l'on n'a pas recommandé la clémence.

M. Diefenbaker: J'essaie de savoir dans quelle affaire de meurtre d'un agent de police on a recommandé la clémence.

M. Allmand: J'ai répondu à cette question, monsieur l'Orateur. J'ai déjà parlé d'une affaire d'assassinat d'agent de police, dans laquelle il y a eu recommandation à la clémence. C'est la seule dont nous ayons été saisis.

* * *

[Français]

LA SANTÉ**LES HÔPITAUX—LA DIFFICULTÉ DU RECRUTEMENT DE PERSONNEL DANS L'EST DU QUÉBEC**

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Pourrait-il informer la Chambre s'il est au courant du problème posé par le recrutement du personnel hospitalier, particulièrement dans la région du Bas-Saint-Laurent, où 26 puéricultrices de Rimouski ont refusé de retourner au travail parce qu'elles jugent que leur nombre est insuffisant pour assurer les soins aux enfants? Pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures il entend prendre en vue de faciliter le recrutement d'un personnel qualifié en ce qui a trait aux soins hospitaliers, et dire également s'il a étudié la possibilité d'établir un système de primes d'éloignement, afin que le personnel hospitalier et les médecins acceptent des emplois à des endroits éloignés des grands centres?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je suis au courant, grâce aux journaux, des faits rapportés par l'honorable député, mais toute cette question relève de l'administration provinciale, qui a juridiction dans ce domaine.

* * *

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE**LA MENACE DE GRÈVES—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE MINISTRE**

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais m'adresser au président du Conseil du Trésor. Il s'agit de la question que je lui ai posée le 10 février au sujet de la grève imminente des manœuvres et hommes de métier de la Fonction publique. Le ministre est-il en mesure de nous dire quelle est la situation à

[M. Allmand.]

l'heure actuelle et s'il attend à la onzième heure pour intervenir?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré tantôt les députés libéraux des provinces Maritimes, qui m'ont fait des instances à ce sujet. Il me fait plaisir de dire à la Chambre que dans dix minutes les négociations reprennent entre les parties. Nous espérons que nous pourrions en venir à une entente avant que la grève ne soit déclenchée.

* * *

● (1450)

[Traduction]

RADIO-CANADA**L'ÉMISSION TÉLÉVISÉE «TEN LOST YEARS»—DEMANDE DE COMPARUTION DU PRÉSIDENT DEVANT UN COMITÉ DE LA CHAMBRE**

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au secrétaire d'État une question relative à l'émission «Ten Lost Years». De bonnes âmes peu charitables sont allées jusqu'à dire qu'il fallait avoir une araignée dans le plafond pour présenter une émission pareille. Le gouvernement compte-il demander au président de la Société Radio-Canada de comparaître devant un comité compétent de la Chambre des communes pour expliquer pourquoi la culture canadienne est orientée vers un tel laxisme plutôt que vers le purisme?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, le député est à la Chambre depuis plus longtemps que moi et il sait parfaitement que le président de la Société Radio-Canada comparaitra devant le comité lors de l'étude du budget des dépenses de la Société. Le député pourra faire alors connaître son opinion à l'égard de cette émission.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, alors, je demande au ministre si le gouvernement envisage d'ordonner à la Société Radio-Canada d'identifier ses émissions comme convenant à toute la famille ou vulgaires? Les émissions vulgaires pourraient alors être présentées à 3 heures du matin, s'il le faut. Le gouvernement compte-t-il ne pas se mêler de la question ou adopter plutôt une attitude semblable à celle que le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan a prise lorsqu'il a demandé aux enseignants de recommander à leurs élèves de ne pas regarder les émissions vulgaires de ce genre?

M. Faulkner: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est des relations en général entre la Société et le gouvernement, celui-ci n'a pas d'ordres à donner à la Société, selon le principe depuis longtemps établi et sur lequel l'opposition officielle a toujours été d'accord.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une dernière question au ministre de la Justice? A son avis, son ministère estimerait-il parfaitement légal, convenable et conforme à la loi que Radio-Canada assiste avec ses caméras à un avortement sur demande, pour télédiffuser l'opération au grand public?